



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX À L'INTENTION DES USAGERS DE LA PISCINE

- Il est interdit de courir sur la promenade.
- Seuls les baigneurs sont admis dans l'enceinte de la piscine.
- La baignade est interdite à toute personne ayant :
 - o Une maladie apparente sur la peau;
 - o Une infection quelconque;
 - o Une grippe, une diarrhée;
 - o Un pansement.
- L'utilisation des cellulaires et des appareils photo sont interdits dans l'enceinte de la piscine et les vestiaires.
- L'hyperventilation volontaire avant de s'immerger et le fait de retenir sa respiration de façon prolongée sont interdits.
- Ne pas s'asseoir sur les câbles de la piscine ou s'y suspendre.
- Ne pas cracher, uriner, se moucher ou polluer l'eau de la piscine.
- Ne pas plonger dans la zone peu profonde.
- Ne pas vapoter. Ne pas fumer.
- Nourriture, breuvages, et gommes à mâcher sont interdits dans l'enceinte de la piscine.
- Il est interdit de se bousculer.
- Il est interdit d'apporter des contenants de verre sur la promenade de la piscine.
- Toute personne doit sortir immédiatement de l'eau en entendant le signal suivant : un long coup de sifflet.
- Il est obligatoire de prendre une douche avant d'entrer dans l'enceinte de la piscine.
- Le port d'un maillot de bain réglementaire est obligatoire. Le port du bonnet de bain est obligatoire.
- Si nécessaire, une couche désignée pour la baignade sous le maillot de bain est obligatoire (les couches ordinaires sont interdites).
- Il est préférable de circuler en sandales de plage (les chaussures d'extérieur sont interdites).
- Les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés et à portée de bras d'une personne responsable (16 ans et plus).
- L'utilisation d'aides flottantes est permise à condition que les enfants qui les portent soient accompagnés d'un adulte dans l'eau.
- Les personnes ne sachant pas nager et les débutants doivent se baigner dans la zone peu profonde.
- Tout incident (matière fécale, vomissure, blessures, etc.) doit être immédiatement signalé à un surveillant de la piscine.
- Les échelles doivent servir uniquement pour accéder à la piscine ou en sortir.
- L'utilisation de palmes, masque et tuba est permise avec le consentement du sauveteur.

Note en bas de page des règlements :

- Toute personne trouvée coupable de voies de fait, d'actes indécents ou de vandalisme s'expose à des poursuites judiciaires.
- Le personnel surveillant peut expulser toute personne enfreignant les règlements.
- Le registre de la qualité de l'eau est disponible sur demande.

CONSIGNES À RESPECTER DANS LE VESTIAIRE

- Seules les personnes participantes aux activités aquatiques sont autorisées dans le vestiaire familial de la piscine.
- Les enfants de 8 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés par une personne responsable de 16 ans et plus dans le vestiaire familial de la piscine.
- Si les accompagnateurs ne participent pas à l'activité, il est permis à un adulte par famille d'accompagner un enfant de 8 ans et moins dans le vestiaire.
- La nudité n'est pas autorisée dans le vestiaire familial. La discrétion est de rigueur, nous vous demandons d'utiliser les cabines pour vous changer par respect pour tous les types de participants.
- Il est préférable de circuler en sandales de plage (les chaussures d'extérieur sont interdites).
- Il est obligatoire de prendre une douche pour tous les participants avant d'entrer dans l'enceinte de la piscine.
- Nous vous encourageons fortement à utiliser un cadenas.
- L'utilisation des cellulaires et appareils photo est interdite dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine.
- Il est interdit d'apporter des contenants de verre dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter.

Note de bas de page des consignes :

- Toute personne trouvée coupable de voies de fait, d'actes indécents ou de vandalisme s'expose à des poursuites judiciaires.
- Le personnel surveillant peut expulser toute personne enfreignant les règlements.
- Nous vous rappelons que le flânages est interdit.